

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2010.

Sous la présidence de Monsieur le Maire Alfred HILGER les élus locaux ont délibéré, entre autres, sur les points ci-dessous :

France TELECOM : Installation d'une antenne-relais au lieudit « Rippelsholz » / Projet de signature du bail

France Télécom présente son projet de bail, suite à l'accord de principe émis par les conseillers-membres de la commission du bâtiment lors de leur visite technique sur place, pour l'implantation d'une antenne-relais au lieudit « Rippelsholz » section 05 parcelle 33.

A la lecture du projet, il sera installé une antenne d'une hauteur de 18 mètres munie de trois antennes et trois MHA. La surface sollicitée sera de 20 m². La durée du bail est prévue pour douze ans renouvelable de plein droit par période de six ans, sauf dénonciation. Le Conseil Municipal donne son accord.

ECOLES

Monsieur le Maire informe de la situation des effectifs à la rentrée prochaine à l'école maternelle, à savoir : trente trois enfants seront scolarisés dont une partie est déjà en dérogation et une autre en attente de l'obtenir et, selon les propos de la directrice Mme Walter, il serait nécessaire d'engager une seconde A.T.S.E.M. à temps partiel ou l'intervention d'un enseignant supplémentaire.

Après avoir rencontré Monsieur SADERI, Inspecteur de l'Education Nationale pour expliquer la situation et, au vu des effectifs, ce dernier prônerait davantage la fusion des deux écoles afin de faciliter la répartition des élèves en cas de surnombre d'une des classes.

Monsieur Bernard STROESSER, Adjoint au Maire, détaille les effectifs des deux écoles y compris les dérogations. Pour la rentrée 2010 l'effectif de l'école élémentaire serait de trente trois élèves pour cinq niveaux et celui de l'école maternelle de trente trois élèves pour les trois sections. Il rappelle que le nombre de dérogation est très important à l'école maternelle : dix au total avec ceux en attente d'approbation. Pour l'école élémentaire : sept dérogations dont deux non encore parvenues en mairie.

Plusieurs possibilités ont été envisagées durant la délibération : accorder toutes les dérogations, engager une deuxième A.T.S.E.M., création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle, etc...

Monsieur le Maire, sur proposition de l'Inspecteur de l'Education Nationale, suggère de réunir très prochainement le conseil des écoles plus la commission des affaires scolaires et de la jeunesse de la commune en séance extraordinaire afin de trouver la solution la mieux adaptée pour les deux parties.

PERSONNEL COMMUNAL

La commune engagera un agent technique à titre occasionnel pour des travaux durant la période estivale.

CIRCULATION – CHEMINS RURAUX

La circulation de personnes non autorisées sur les chemins ruraux de la commune s'amplifie malgré l'implantation de panneaux de signalisation et les arrêtés municipaux pris dans ce sens. Le chemin le plus concerné est celui dit « Andlauweg » emprunté régulièrement par des personnes n'habitant pas la commune et souhaitant relier rapidement la ville de Barr.

Afin d'enrayer cette insécurité sur les chemins réservés essentiellement aux viticulteurs, riverains et villageois concernés par ces secteurs et d'essayer de mettre fin au non-respect de la signalisation mise en place, il sera fait appel à la gendarmerie de Barr pour une période de sensibilisation et ensuite pour la verbalisation pour les récalcitrants.

OSCHTERPUTZ : BILAN 2010

L'Oschterputz avait lieu cette année le 27 mars 2010 de 08h30 à midi. La commune a lancé les invitations aux différentes associations locales et a procédé par voie d'affichage à la publication de cette journée de nettoyage du ban de la commune. Les élèves de l'école élémentaire sous la directive de Mme Heckmann, directrice, ont, pour leur part, procédé au nettoyage des abords de l'école quelques jours auparavant. Pour les villageois, une petite dizaine de personnes a participé à cette opération tout en sachant que la manifestation du « Kallerladel » était à préparer pour le jour suivant. Merci aux participants pour leur soutien dans cette démarche.

Malgré le peu de personnes ayant participé à l'Oschterputz Monsieur le Maire demande s'il est nécessaire de reconduire cette opération pour les années à venir et dans quelles conditions. Pour les Conseillers, au premier abord, il n'est pas souhaitable d'annuler cette démarche civique mais de la réaliser d'une autre manière ou de trouver une autre date qui conviendrait mieux aux villageois et aux associations. La logistique serait alors à la charge de la commune.